

ÊTRE CADRE ?

Négociation sur l'encadrement
**Consultation des ingés, cadres,
techs et agents de maîtrise**



Une négociation nationale se tient actuellement sur l'encadrement.

L'enjeu est de définir l'encadrement dans sa diversité : cadres sup, managers de proximité, technico-commerciaux, ingénieurs, personnels de haute technicité, experts...

Une définition nationale et interprofessionnelle garantira, quelles que soient l'entreprise ou la profession, un égal accès aux éléments qui composent le statut actuel : APEC, section

encadrement des prud'hommes, prévoyance, seuil de classification dans les conventions collectives...

Pour l'Ugict-CGT (Ingés Cadres Techs), cette négociation doit permettre de créer de nouveaux droits et moyens afin que l'encadrement puisse exercer son professionnalisme et ses responsabilités sociales, économiques et environnementales.

CONSULTATION NATIONALE

QUI ÊTES-VOUS ?

☐ Homme

☐ Femme

☐ Ingénieur

☐ Commercial

☐ Agent de maîtrise

☐ Technicien

☐ Cadre

☐ Cadre non-encadrant

SELON VOUS, QUELS SONT LES CRITÈRES PERTINENTS POUR IDENTIFIER LES CADRES, LES INGÉNIEURS, LES TECHNICIENS ET LES AGENTS DE MAÎTRISE ?

Le niveau de qualification (diplôme et acquis de l'expérience) : _____  

Les responsabilités exercées : _____  

La nature et le degré d'autonomie : _____  

Vos propositions : _____

QUELS MOYENS PRIVILÉGIER POUR EXERCER VOS MISSIONS ?

Être informé et débattre des choix de l'entreprise : _____  

Pouvoir intervenir sur ces choix : _____  

Pouvoir faire valoir son éthique professionnelle : _____  

Vos propositions : _____

QUELS DROITS POUR EXERCER VOS RESPONSABILITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ?

Si violation de la loi et /ou de la réglementation :

- Droit d'alerte, de refus (je cesse temporairement d'exercer l'activité en cause) et de saisine des représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) :  
- Protection contre toute sanction, discrimination ou mesure de rétorsion :  

Si les choix de l'employeur engendrent un risque économique, sanitaire et social pour l'entreprise et ses salariés :

- Droit d'alerte préventif et d'alternative exercé auprès du CSE et protégé par l'anonymat :  

Est-ce que vous considérez qu'il faut sécuriser votre responsabilité juridique ?  

FORMATION/RÉMUNÉRATION

Pour pouvoir partir en formation avez-vous besoin d'un aménagement de votre charge de travail ?  

Avez-vous besoin de formation pour maintenir votre niveau de qualification ?  

Votre salaire correspond-il à votre qualification et à vos responsabilités ?  

Des mesures sont-elles nécessaires pour résorber les inégalités de salaire et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ?  

Vos propositions :

ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Avez-vous constaté des risques de burn-out ?  

Êtes-vous pour un droit effectif à la déconnexion ?  

Est-il nécessaire de réduire la charge de travail ?  

Êtes-vous favorable au décompte des heures travaillées, quelles que soient les modalités d'organisation de votre temps de travail ?  

Faut-il revaloriser les grilles salariales pour mieux prendre en compte la qualification, les responsabilités exercées et le degré d'autonomie ?  

Vos propositions :

QUELLE PROTECTION SOCIALE ?

Pour votre retraite, quelles sont vos attentes ?

Le maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite  

Vos propositions :

Votre prévoyance

Votre employeur a l'obligation de souscrire pour les cadres et assimilés une garantie prévoyance financée par une cotisation à sa charge exclusive. Par-delà la couverture obligatoire du risque décès que souhaitez-vous ?

☐ La création d'une garantie pour couvrir la perte d'autonomie et la dépendance

OU

☐ La création d'une garantie pour financer le congé pris pour aider un parent dépendant, handicapé, en fin de vie

Vos propositions :

Merci d'avoir apporté votre contribution à cette négociation.
L'Ugict-CGT en tiendra compte dans la construction de ses propositions.
En vous inscrivant à la Lettre électronique sur ugict.cgt.fr, et via les réseaux sociaux, vous pouvez suivre l'actualité de l'encadrement et de la CGT.



ugict-cgt.fr/encadrement



[@CGTCadresTechs](https://twitter.com/CGTCadresTechs)



facebook.com/UGICT

UGICT.CGT.FR/SE-SYNDIQUER

NOM - PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
EMAIL : PORTABLE :
PROFESSION : ENTREPRISE :
SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Bulletin de syndicalisation à renvoyer à :
Ugict-CGT / 263 rue de Paris / Case 408 / 93516 Montreuil Cedex
ugict@cgt.fr / 01 55 82 83 40